

Image not found or type unknown



TVA sur achats : Dégustation

Par **FragS**, le **08/04/2016** à **11:51**

Bonjour,
Je suis étudiant et je dois créer un projet fictif. Il s'agit d'un événement en l'occurrence une dégustation au sein d'un hypermarché (produits laitiers).
Je souhaiterais savoir qu'elle est la tva déduite (si déduction il y a) sur les achats matériels (PLV, verrines, cuillères), sur la location d'un réfrigérateur ainsi que sur les produits mis gratuitement en dégustation.
Merci de votre réponse.

Par **morobar**, le **08/04/2016** à **18:53**

Bonjour,
encore fait-il que l'organisateur soit assujetti à la TVA ce qui n'est pas le cas des auto-entrepreneurs ou au forfait.
Sinon tout est récupérable, y compris les produits mis en dégustation s'ils sont de faible valeur (65 euro maximum je crois).
Alors attention au pelletées de caviar.